

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

44/2026

Date de convocation : 03/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23

Objet : Allier Bourbonnais Territoires-Convention support technique

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain
Mme GIRAUD Monique
M. SABOT Michel
Mme CONSTENTIAS Sylvaine
M. GUILLOUD Yoann
Mme CHAMBARON Marie-Claire
M. RAYNAUD Pierre
Mme BARDET Marie-Guyline

Mme RIVE Sylvie
M. PEREZ René
M. DRIFFAUD Olivier
Mme RAYNAUD Chantal
Mme GENESTE Catherine
M. BORDESOUT Sébastien
Mme ROCHE Sandra

Mme PAWLUK Mélanie
M. BOUBEHIRA Driss
M. VIALETTE Olivier
Mme BORY Amandine
M. COGNET Florent
Mme GENE BRIER Alison

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GAY a donné procuration à madame Sylvaine CONSTENTIAS-Monsieur Antoine BEAUFORT a donné procuration à madame Monique GIRAUD

Secrétaire de séance : Madame Sandra ROCHE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la convention de support technique liant la commune à l'ATDA puis Allier Bourbonnais Territoires est arrivée à échéance au 31 décembre 2025,

Considérant que le nouveau modèle a été adopté par le conseil d'administration de l'agence en date du 9 mars 2026,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

D'approuver le principe de la nouvelle convention à intervenir pour cinq années avec prise d'effet rapportée au 1^{er} janvier 2026 et possibilité de renouvellement tacite pour la même durée,

De l'autoriser à signer la convention ainsi que les annexes s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



MAIRIE D'ABREST

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

45/2026

Date de convocation : 03/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23

Objet : Personnel communal-Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain
Mme GIRAUD Monique
M. SABOT Michel
Mme CONSTENTIAS Sylvaine
M. GUILLOUD Yoann
Mme CHAMBARON Marie-Claire
M. RAYNAUD Pierre
Mme BARDET Marie-Guyline

Mme RIVE Sylvie
M. PEREZ René
M. DRIFFAUD Olivier
Mme RAYNAUD Chantal
Mme GENESTE Catherine
M. BORDESOUT Sébastien
Mme ROCHE Sandra

Mme PAWLUK Mélanie
M. BOUBEHIRA Driss
M. VIALETTE Olivier
Mme BORY Amandine
M. COGNET Florent
Mme GENE BRIER Alison

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GAY a donné procuration à madame Sylvaine CONSTENTIAS-Monsieur Antoine BEAUFORT a donné procuration à madame Monique GIRAUD

Secrétaire de séance : Madame Sandra ROCHE**Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le code de la fonction publique,**Vu** le budget communal et l'inscription des crédits nécessaires au financement des postes prévus au tableau des effectifs,**Vu** la délibération n°16/26 en date du 25 mars 2026 relative au tableau des effectifs,**Considérant** la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation dans le cadre de l'organisation des services périscolaires,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2026,
- L'actualisation du tableau des effectifs correspondant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



MAIRIE D'ABREST			
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2026			
Cadre d'emploi	Grade	Emplois prévus au tableau des effectifs	Emplois pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial	Attaché Principal 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
Rédacteur Territorial	Rédacteur Territorial	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 vacant
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème}) 1 libéré au 31/05/2026
	Adjoint administratif	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème}) 1 libéré au 01/02/2025 suite à changement de grade
FILIÈRE TECHNIQUE			
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
Agent de maitrise	Agent de maitrise	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
Adjoint Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	2 vacants
		1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème}) Libéré au 01/02/2025 suite à changement de grade 1 contractuel temps complet (35/35 ^{ème}) du 01/09/2025 au 31/08/2026
		1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (20/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (20/35 ^{ème})
	Adjoint technique	6 Temps Complet (35/35 ^{ème})	5 Temps Complet (35/35 ^{ème}) 1 vacant
		1 Temps Non Complet (34/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet Libéré au 01/02/2025 suite à changement de grade
		1 Temps Non Complet (33/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (33/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (32/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (32/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (31/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (31/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (25/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (25/35 ^{ème})
		2 Temps Non Complet (22/35 ^{ème})	2 Vacants 1 Contractuel Temps Non Complet (22/35 ^{ème}) du

			01/09/2025 au 31/08/2026
		3 Temps Non Complet (20/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (20/35 ^{ème}) Libéré au 01/02/2025 suite à changement de grade 2 vacants
		1 Temps Non Complet (18/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (18/35 ^{ème})
		1 Temps Non Complet (17,25/35 ^{ème})	1 contractuel Article L.332-8-5 Temps non complet (17,25/35 ^{ème}) Libéré au 01/07/2025 suite à fin de contrat
		1 Temps Non Complet (17/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (17/35 ^{ème}) vacant
		1 Temps Non Complet (14/35 ^{ème})	1 contractuel Article L.332-8-5 Temps non complet (14/35 ^{ème}) du 01/09/2025 au 31/08/2026
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE			
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 1ère classe	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})
	ATSEM principal 2ème classe	1 Temps Non Complet (33/35 ^{ème})	1 Contractuel Temps Non Complet (29/35 ^{ème}) du 01/09/2025 au 30/06/2026
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE			
Agents de Police Municipale	Brigadier- chef principal	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème})
FILIÈRE ANIMATION			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	1 Temps Complet (35/35 ^{ème}) 1 Temps complet (35/35 ^{ème})
FILIÈRE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 Temps Non Complet (16,5/35 ^{ème})	1 Temps Non Complet (16,5/35 ^{ème})

TABLEAU DES EFFECTIFS TEMPORAIRE DU 01 JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2026

FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	Adjoint technique	2 Temps Complet (35/35 ^{ème})	

MAIRIE D'ABREST

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

46/2026

Date de convocation : 03/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23

Objet : Mise en place de l'indemnité de mise sous pli-propagande électorale

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain
Mme GIRAUD Monique
M. SABOT Michel
Mme CONSTENTIAS Sylvaine
M. GUILLOUD Yoann
Mme CHAMBARON Marie-Claire
M. RAYNAUD Pierre
Mme BARDET Marie-Guyline

Mme RIVE Sylvie
M. PEREZ René
M. DRIFFAUD Olivier
Mme RAYNAUD Chantal
Mme GENESTE Catherine
M. BORDESOUTL Sébastien
Mme ROCHE Sandra

Mme PAWLUK Mélanie
M. BOUBEHIRA Driss
M. VIALETTE Olivier
Mme BORY Amandine
M. COGNET Florent
Mme GENE BRIER Alison

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GAY a donné procuration à madame Sylvaine CONSTENTIAS-Monsieur Antoine BEAUFORT a donné procuration à madame Monique GIRAUD

Secrétaire de séance : Madame Sandra ROCHE**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Considérant que par convention en date du 28 octobre 2025 entre la préfecture de l'Allier et la mairie, la commune a accepté la prise en charge de la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale dans le cadre des élections municipales du 15 mars 2026.

Considérant que les travaux de mise sous pli ont été effectués par les agents municipaux du service administratif,

Considérant le certificat administratif de la préfecture attribuant une dotation de 559,82 € à la commune

Considérant le versement de ce montant au budget communal,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

D'approuver le versement de l'indemnité à trois agents concernés et à prendre l'arrêté attributif correspondant pour chaque agent de 186,60 € brut,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



MAIRIE D'ABREST

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

47/2026

Date de convocation : 03/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23

Objet : Restauration scolaire-Convention de participation financière avec Bellerive-Sur-Allier

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain
Mme GIRAUD Monique
M. SABOT Michel
Mme CONSTENTIAS Sylvaine
M. GUILLOUD Yoann
Mme CHAMBARON Marie-Claire
M. RAYNAUD Pierre
Mme BARDET Marie-Guyline

Mme RIVE Sylvie
M. PEREZ René
M. DRIFFAUD Olivier
Mme RAYNAUD Chantal
Mme GENESTE Catherine
M. BORDESOUT Sébastien
Mme ROCHE Sandra

Mme PAWLUK Mélanie
M. BOUBEHIRA Driss
M. VIALETTE Olivier
Mme BORY Amandine
M. COGNET Florent
Mme GENE BRIER Alison

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GAY a donné procuration à madame Sylvaine CONSTENTIAS-Monsieur Antoine BEAUFORT a donné procuration à madame Monique GIRAUD

Secrétaire de séance : Madame Sandra ROCHE**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2010, la commune, soucieuse de répondre aux besoins de ses administrés habitant rive gauche, participe financièrement pour partie aux frais de restauration scolaire des enfants d'ABREST fréquentant la cantine de Bellerive-Sur-Allier.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention actant cette décision pour l'année scolaire 2026-2027. Ainsi les enfants de la commune fréquentant la cantine de Bellerive sur Allier paieront le même prix du ticket cantine que s'ils étaient habitants de Bellerive Sur Allier (soit 4,70 €). Le tarif pour les enfants extérieurs à Bellerive Sur Allier est de 6,95 €. Il sera pris en compte par la commune d'ABREST.

La participation financière de la commune sera la suivante :

- 2,25 € par repas pour les élèves abrestoïses (la part restant aux familles sera de 4,70 €)

L'application de cette convention entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à passer avec Monsieur le Maire de Bellerive sur Allier.

AUTORISE monsieur le maire à la signer.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal en cours.

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Romain LOPEZ



MAIRIE D'ABREST

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

48/2026

Date de convocation : 03/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23

Objet : Services périscolaires-Tarifification 2026-2027

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain	Mme RIVE Sylvie	Mme PAWLUK Mélanie
Mme GIRAUD Monique	M. PEREZ René	M. BOUBEHIRA Driss
M. SABOT Michel	M. DRIFFAUD Olivier	M. VIALETTE Olivier
Mme CONSTENTIAS Sylvaine	Mme RAYNAUD Chantal	Mme BORY Amandine
M. GUILLOUD Yoann	Mme GENESTE Catherine	M. COGNET Florent
Mme CHAMBARON Marie-Claire	M. BORDESOUTL Sébastien	Mme GENE BRIER Alison
M. RAYNAUD Pierre	Mme ROCHE Sandra	
Mme BARDET Marie-Guyllaine		

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GAY a donné procuration a madame Sylvaine CONSTENTIAS-Monsieur Antoine BEAUFORT a donné procuration à madame Monique GIRAUD

Secrétaire de séance : Madame Sandra ROCHE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°38/2025 du 02 juillet 2025, fixant les tarifs périscolaires pour l'année 2025-2026,
Vu la délibération n°61/2025 du 03 décembre 2025 confirmant les tarifs

Considérant qu'aucune actualisation tarifaire n'est intervenue depuis le 1^{er} septembre 2024

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

D'approuver les tarifs des activités périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027, à intervenir au 1^{er} septembre 2026,

Accueil périscolaire du matin, du soir et du mercredi de 12h00 à 12h30

- 1,90 €

La commune prendra en charge une partie de ce tarif selon le barème ainsi défini :

QF<= 600 : prise en charge de 50% et reste aux familles 50% soit 0,95 €

601<=QF<= 800 : prise en charge 35% et reste aux familles 65% soit 1,24 €

801<=QF<= 1000 : prise en charge 20% et reste aux familles 80% soit 1,52 €

Au-delà de 1001, le tarif plein s'appliquera.

Tarif Temps d'activités périscolaires

- 1,90 €

La commune prendra en charge une partie de ce tarif selon le barème ainsi défini :

QF<= 600 : prise en charge de 50% et reste aux familles 50% soit 0,95 €

601<=QF<= 800 : prise en charge 35% et reste aux familles 65% soit 1,24 €

801<=QF<= 1000 : prise en charge 20% et reste aux familles 80% soit 1,52 €

Au-delà de 1001, le tarif plein s'appliquera.

Pour les élèves qui restent en garderie suite au TAP, une seule tarification sera appliquée.

Tarif du mercredi après-midi

- 4,50 €

La commune prendra en charge une partie de ce tarif selon le barème ainsi défini :

QF<= 600 : prise en charge de 50% et reste aux familles 50% soit 2,25 €

601<=QF<= 800 : prise en charge 35% et reste aux familles 65% soit 2,93 €

801<=QF<= 1000 : prise en charge 20% et reste aux familles 80% soit 3,60 €

Au-delà de 1001, le tarif plein s'appliquera.

Tarif restauration scolaire les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

- 3,50 €

Tarif des activités périscolaires sur le temps méridien : 0,30 €

Tarif pour les adultes

- 6,10 €

Tarif semaine sportive :

Journée : 50 €

Demi-Journée : 25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

49/2026

Date de convocation : 03/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23

Objet : Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain	Mme RIVE Sylvie	Mme PAWLUK Mélanie
Mme GIRAUD Monique	M. PEREZ René	M. BOUBEHIRA Driss
M. SABOT Michel	M. DRIFFAUD Olivier	M. VIALETTE Olivier
Mme CONSTENTIAS Sylvaine	Mme RAYNAUD Chantal	Mme BORY Amandine
M. GUILLOUD Yoann	Mme GENESTE Catherine	M. COGNET Florent
Mme CHAMBARON Marie-Claire	M. BORDESOUTL Sébastien	Mme GENE BRIER Alison
M. RAYNAUD Pierre	Mme ROCHE Sandra	
Mme BARDET Marie-Guyline		

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GAY a donné procuration à madame Sylvaine CONSTENTIAS-Monsieur Antoine BEAUFORT a donné procuration à madame Monique GIRAUD

Secrétaire de séance : Madame Sandra ROCHE**Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** l'article 1406 bis du code général des impôts,**Considérant** que la loi de finances pour 2026 a créé à compter du 1^{er} janvier 2027 la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH),**Considérant** que la TVLH se substitue pour la taxation 2027 aux deux taxes existantes, à savoir la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) en zone tendue et la Taxe D'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) en zone non tendue,**Considérant** que la commune est dans la deuxième situation, la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants a été instaurée par délibération du 28 octobre 2008,**Considérant** la nécessité d'approuver le nouveau dispositif avant le 1^{er} octobre 2026,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

D'approuver le principe d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions de monsieur le maire

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

50/2026

Date de convocation : 03/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23

Objet : Trésorerie-Mise en place de comptes à terme

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire publique sous la Présidence de M. Romain LOPEZ, Maire.

Étaient présents :

M. LOPEZ Romain	Mme RIVE Sylvie	Mme PAWLUK Mélanie
Mme GIRAUD Monique	M. PEREZ René	M. BOUBEHIRA Driss
M. SABOT Michel	M. DRIFFAUD Olivier	M. VIALETTE Olivier
Mme CONSTENTIAS Sylvaine	Mme RAYNAUD Chantal	Mme BORY Amandine
M. GUILLOUD Yoann	Mme GENESTE Catherine	M. COGNET Florent
Mme CHAMBARON Marie-Claire	M. BORDESOUTL Sébastien	Mme GENE BRIER Alison
M. RAYNAUD Pierre	Mme ROCHE Sandra	
Mme BARDET Marie-Guyline		

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GAY a donné procuration a madame Sylvaine CONSTENTIAS-Monsieur Antoine BEAUFORT a donné procuration à madame Monique GIRAUD

Secrétaire de séance : Madame Sandra ROCHE**Vu** le code général des collectivités territoriales, article L.1618-1 et article L. 1618-2,

Considérant que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'ÉTAT, qui ne verse pas d'intérêts ; les articles L.1618-1 et L.1618-2 du code général des collectivités territoriales permettent cependant de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste été fixée par décret en Conseil d'État du 28 juin 2004,

Considérant que compte tenu des disponibilités dont bénéficie la commune en raison de cessions réalisées au bâtiment industriel, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers,

Considérant que les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon la modalité d'ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public (une collectivité pouvant détenir plusieurs comptes à terme),

Considérant que les durées de placement sont proposées au choix de la collectivité qui peuvent pour les comptes à terme varier d'un mois à douze mois,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 20/07/2026

ID : 003-210300018-20260708-2026DEL502026-DE

Considérant que, concernant les comptes à terme, les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'Agence France Trésor ; que lors de la souscription, la collectivité connaîtra donc de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance,

Considérant que le montant du placement doit être un multiple de 1 000 euros obligatoirement,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

D'approuver la possibilité pour la commune de recourir à la dérogation qui est faite à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds dont la provenance est issue des cas prévus par l'article L. 1618-2 du code général des collectivités territoriales,

D'autoriser l'ouverture de deux comptes à terme permettant ce placement,

D'autoriser le placement de la somme de 240 000 € résultant de la cession immobilière d'une partie du bâtiment industriel à la société Houdec Innovations, pendant 12 mois,

D'autoriser le placement de la somme de 52 000 € résultant de la cession immobilière d'une partie du bâtiment industriel à la société ESA, pendant 6 mois, avec possibilité de renouvellement pour 6 mois, sans excéder 12 mois,

D'autoriser monsieur le maire à prendre l'ensemble des actes et engagements correspondants pour ces opérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Romain LOPEZ

